

Établissement à échelle humaine, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) exerce ses activités principalement en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec, dans la MRC Antoine Labelle (Hautes-Laurentides) et auprès des Peuples autochtones. Depuis plus de trente années, l'UQAT se démarque sur plusieurs plans : en enseignement, en recherche et création et en services à la collectivité. Grâce à son expertise reconnue, l'UQAT occupe une place significative non seulement sur l'échiquier régional, mais aussi sur les scènes provinciale, nationale et internationale. Unique, le modèle de développement de l'Université mise sur des partenariats sur tous ses territoires et assure ainsi l'accessibilité à la formation universitaire. L'UQAT a su se développer dans plusieurs domaines qui font aujourd'hui sa renommée : création et nouveaux médias, développement humain et social, éducation, forêts, génie, gestion, mines et environnement, santé et Peuples autochtones.

L'UQAT offre plus d'une centaine de programmes d'études de premier, deuxième et troisième cycles. Ses activités de recherche s'articulent autour d'une vingtaine d'unités, groupes et chaires de recherche. Elle compte plus de 4 500 étudiants à temps complet et à temps partiel. En plus du campus principal de Rouyn-Noranda et de ses campus de Val-d'Or et d'Amos, elle regroupe six centres d'enseignement sur les territoires de l'Abitibi-Témiscamingue, des Hautes-Laurentides et du Nord-du-Québec. 130 professeurs et plus de 250 chargés de cours œuvrent dans les programmes d'enseignement et de recherche.

L'UQAT est actuellement à la recherche d'un gestionnaire chevronné ayant à cœur l'importance de l'enseignement, de la recherche et de la création universitaires, ainsi que l'exercice de pratiques de gestion stratégique de haut niveau afin de pourvoir le poste de :

**VICE-RECTRICE OU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT,
À LA RECHERCHE ET À LA CRÉATION**

CONCOURS 2018-11

DATE : 05/02/2018

Cadre supérieur relevant du recteur, membre du comité de direction, la personne titulaire assiste le recteur dans la direction de l'Université et participe ainsi à la planification et à la coordination de l'ensemble des activités de l'Université. À cet effet, la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création assume les responsabilités inhérentes à la mise en valeur et à la réalisation des missions d'enseignement, de recherche, de création et de services à la collectivité de l'établissement. Elle ou il est responsable du décanat à la gestion académique et aux études, du décanat à la recherche et à la création, du bureau du registraire et des services aux étudiants, du service de la bibliothèque et du service de la formation continue.

Plus spécifiquement :

- Possédant une vision globale de l'Université et de son développement, la personne retenue, en collaboration avec les décanats, les départements, le registrariat et la formation continue, voit au développement et à la mise en valeur du patrimoine académique et des activités de recherche et de création au sein de l'établissement. Elle offre aussi son appui aux départements et aux chercheurs, le tout en lien avec le plan de développement et la planification stratégique de recherche et création de l'UQAT.
- Possédant d'excellentes capacités d'animation et de coordination et favorisant le travail en partenariat, la personne titulaire joue un rôle de premier plan dans le déploiement des pratiques stratégiques de gestion de l'ensemble des ressources sous sa responsabilité en assurant un lien dynamique avec les différentes composantes de l'Université.
- Saisissant l'importance d'une gestion mobilisatrice et stratégique, la personne retenue assume, en collaboration avec ses équipes, le leadership des dossiers touchant l'enseignement, la recherche et la création. Elle assure la planification des ressources répondant aux besoins de l'Université, notamment par la planification des postes de professeurs. Elle veille à l'application des meilleures pratiques de gestion pour l'ensemble des activités du vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (VRERC), dont celles liées au développement de carrière du corps professoral.

- Par son sens des communications et son engagement envers l'organisation, la personne retenue assure le soutien aux directions départementales, modules et autres instances académiques. Elle s'occupe de la représentation institutionnelle auprès de différents comités relevant de ses responsabilités (commission des études, régie de l'enseignement, de la recherche et création, comité de la recherche et autres), ainsi qu'auprès de différents organismes régionaux et provinciaux. À la demande du recteur, elle représente l'Université auprès d'organismes extérieurs, publics ou privés, et auprès des autres universités.
- Rigoureuse et orientée vers de saines pratiques de gestion, elle est responsable des politiques et règlements relatifs aux études, à la recherche et à la création et de leur mise à jour. Elle est aussi responsable des politiques et des règles de répartition des sommes consacrées à la recherche et à la création par l'Université, elle les soumet à l'approbation des instances appropriées et voit à leur répartition. Elle assure, avec les différents partenaires, des services de bibliothèque de grande qualité ainsi que le développement innovateur de l'offre de services de la formation continue.
- Orientée vers les résultats, elle met en place des mesures concrètes lui permettant de contribuer activement à l'atteinte des cibles fixées et à la mise en œuvre du plan stratégique de recherche et de création. Elle contribue également à l'atteinte des objectifs du plan de développement de l'Université.

EXIGENCES :

La personne recherchée doit détenir un doctorat de cycle supérieur et posséder une solide expérience à titre de professeur d'université dans les quatre volets que sont l'enseignement, la recherche ou la création, l'administration et les services à la collectivité. Elle doit démontrer une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et la création, et les services à la collectivité. Elle doit exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

Elle doit posséder une connaissance approfondie du milieu universitaire et démontrer, par son expérience :

- Un souci de la qualité de l'intervention académique;
- Un sens éprouvé de la planification et de l'organisation;
- Une capacité à déterminer et à communiquer une vision et une direction claires;
- Un esprit d'initiative et une capacité à innover;
- Une rigueur de jugement et du doigté dans des situations complexes;
- L'habileté à intervenir et à mobiliser dans un contexte universitaire de collégialité et à agir constructivement au sein des équipes en place.

La connaissance de la réalité d'une université sise en région serait un atout.

SPÉCIFICATIONS :

La personne sera embauchée pour un premier mandat de trois ans, renouvelable à son terme. L'UQAT offre d'excellentes conditions de travail et une gamme d'avantages sociaux concurrentiels. L'emploi est à Rouyn-Noranda et la date d'entrée en fonction est à déterminer.

PARTICULARITÉ : Pour que votre candidature soit considérée, elle doit obligatoirement être accompagnée du **Formulaire d'accès à l'égalité en emploi**, dûment rempli. Vous l'imprimez à partir du site : www.uqat.ca/emplois

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre décrivant leurs intérêts pour le poste de vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, accompagné d'une copie de diplôme et du formulaire d'accès à l'égalité en emploi, en spécifiant le numéro du concours, **avant 12h, le 23 février 2018 à :**

Madame Martine Rioux
Secrétaire générale
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
445, boulevard de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
Courriel : mylene.bedard@uqat.ca

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera donnée aux Canadiennes et Canadiens et aux résidentes et résidents permanents. L'UQAT souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les membres de minorités visibles et de minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.